
AVIS DE PROMULGATION

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, le 10 juin 2025 :

- **Règlement n° 359** intitulé « *Règlement sur la gestion contractuelle* »;

Ce règlement entre en vigueur le 3 juillet 2025.

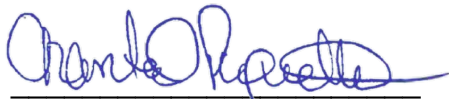
La population est également avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, le 10 février 2026 :

- **Règlement n° RMH 450-2025** intitulé « ».

Ces règlements sont disponibles au bureau du Service du greffe, situé au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mars 2026.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, ce 19 février 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels